

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal N° 08-2025****Séance du mercredi 15 octobre 2025 à 18 h 30**

N° délibération	Titre de la délibération	Sens du vote
Pas de délibération	Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2025	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
35-2025	Adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
36-2025	Décision modificative n°1 du budget annexe Multiple rural	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire
Mme Nathalie LACOUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION N° 35-2025

CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2025
DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Séance du mercredi 15 octobre 2025 à 18 h 30

Date de la convocation : Vendredi 10 octobre 2025
Date d'affichage: Vendredi 10 octobre 2025

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 9 (Quorum : 5)
Présents : 9
Votants : 9

L'An deux mil vingt-cinq et le quinze octobre, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL

Procurations : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FERRARI

OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PLAN D'ACTION

Madame le maire expose que :

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique, qu'elle doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre (conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail).

Compte-tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention. Ce document doit être mis à jour une fois par an. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis au comité social territorial qui l'a validé le 11 septembre 2025 à l'unanimité.

Ces précisions étant apportées, Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Le maire informe que la présente délibération peut, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou sur www.telerecours.fr.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions** annexé à la présente délibération,
- **S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions** issues de l'évaluation, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière,
- **AUTORISE** Madame le maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Nathalie LACOUSSE





2025

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Saint André d'Olérargues
Hotel de ville
Rue des Ecoliers,
30330 Saint-André-d'Olérargues

AVANT PROPOS :

La santé et la sécurité au travail deviennent une préoccupation croissante des collectivités, car au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des enjeux économiques et juridiques.

Les accidents de service et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité mais bien comme un dysfonctionnement des collectivités.

La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.

La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4121-1 du Code du Travail.

Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi de mettre en place un plan d'actions afin de pallier ces risques.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du législateur de garantir aux travailleurs l'exercice de leurs activités dans un milieu sécurisé :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Article L4121-1 du Code du Travail).

La mise en place d'une telle démarche contribuera à améliorer la performance de la collectivité sur le plan humain et économique.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
RÈGLEMENTATION	5
PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE DE PRIORISATION DES RISQUES	6
LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL	9
ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	10
PLAN D'ACTIONS	12

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

EFFECTIF GOBAL	
5	
HOMME	FEMME
	5

TYPE DE CONTRAT	
FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL

ASSISTANT DE PRÉVENTION	Secrétaire de mairie
-------------------------	----------------------

DOCUMENTS RÈGLEMENTAIRES			
FICHE DE POSTE	OUI	LIVRET D'ACCUEIL	NON
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	NON	PLAN DE CONTINUITÉ	NON
AFFICHAGE RÈGLEMENTAIRE	OUI	PLAN DE FORMATION	OUI - NON

PRESTATAIRES EXTERIEURS

ACTIVITÉ	NOM DE L'ENTRERISE	PROTOCOLE DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT
		OUI - NON
		OUI - NON
		OUI - NON
		OUI - NON

INDICATEURS MÉDICAL

NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAVAIL	
NOMBRE DE MALADIE PROFESSIONNELLE	

RÈGLEMENTATION

Directive n°89/391/CEE du 12 juin 1989 dite « directive-cadre », définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, a permis de transposer, pour l'essentiel, les dispositions que la directive cadre ajoutait au droit français. S'agissant de l'évaluation des risques, c'est l'article L. 4121-1 du Code du Travail qui traduit le droit communautaire.

Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique devait être réalisée au plus tard pour le 7 novembre 2002 et selon le décret, les sanctions sont les suivantes :

« L'Absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une amende/ Contravention de 5ème Classe. 1500 Euros au plus ou 3000 Euros en cas de récidive... » (Art 131-13 du Code pénal).

Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002 vise à fournir des éléments de droit et de méthode utiles pour promouvoir cet outil et en faciliter la compréhension par les acteurs.

Code du Travail, Art. L4121 -1 à 5 et R. 4121-1 à 4

Circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Cette mesure se traduit en partie par l'intégration des RPS dans le document unique.

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE DE PRIORISATION DES RISQUES

OBJECTIF

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme à chaque étape, par les référents (assistant de prévention ou conseiller en prévention), en collaboration avec les agents concernés.

CHOIX DES CRITÈRES DE PRIORISATION DES RISQUES PHYSIQUES

Cette hiérarchisation ou classement des risques (R), est réalisé(e) en fonction de deux critères :

- ◇ la fréquence d'exposition au risque (F)
- ◇ la gravité d'un accident potentiel (G)

DETERMINATION DE LA FREQUENCE (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an) ;
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois) ;
- F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine) ;
- F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours).

DETERMINATION DE LA GRAVITE (G)

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de réalisation de l'accident

Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort.
- G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...).
- G3: Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdité, sectionnement, écrasement, traumatisme...).
- G4 : Mort ou invalidité permanente absolue (électrocution, chute de hauteur, cancer...).

DÉTERMINATION DE L'INDICE DE RISQUE

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque brut en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.
Les tableaux ci-dessous permettent de croiser la fréquence et la gravité afin de déterminer l'indice de risque.

FREQUENCE

		1	2	3	4
GRAVITE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

INDICE DE RISQUE	
1 à 3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

CHOIX DES CRITÈRES DE PRIORISATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

La grille d'analyse des RPS recense les 7 grandes familles de risque et les facteurs de risques associés.

Il faut définir pour chaque facteur de risques une intensité.

Pour cela, une question est posée. Quatre modalités de réponse aux questions sont possibles en fonction des conditions d'exposition au facteur de risque.

- Jamais / Non
- Parfois / Plutôt non
- Souvent / Plutôt oui
- Toujours / Oui

Une note et une couleur seront affectées en fonction de la réponse. Cette dernière est notée 3, 7, 11 ou 16. Selon la formulation de la question la cotation sera différente.

Exemple : une réponse "Non / Jamais" peut donner du 3 ou du 16 selon la formulation de l'interrogation.

Non / Jamais	3
Plutôt non / Parfois	7
Plutôt oui / Souvent	11
Oui / Toujours	16

Une fois tous les facteurs côtés, il faut réaliser une moyenne pour chaque grande famille de facteurs psychosociaux :

- Intensité et complexité du travail
- Horaires de travail difficiles
- Exigences émotionnelles
- Faible autonomie au travail
- Conflits de valeur
- Rapports sociaux au travail dégradés
- Insécurité de l'emploi et du travail

On obtient donc :

3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

DÉTERMINATION DE LA MAITRISE DU RISQUE

Afin de déterminer si les mesures de prévention sont efficaces ou pas, il est nécessaire d'estimer le niveau de maîtrise du risque. La maîtrise du risque est définie par 4 niveaux :

Maîtrisé
Partiellement maîtrisé
Peu maîtrisé
Non maîtrisé

LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL

ADMINISTRATION GENERALE

AGENT SERVICE TECHNIQUE

POLICIER MUNICIPAL

AGENT D'ENTRETIEN

ATSEM

CANTINIERE

RISQUES BATIMENTAIRES ET COMMUNS - MAIRIE

RISQUES BATIMENTAIRES ET COMMUNS - SERVICE TECHNIQUE

RISQUES BATIMENTAIRES ET COMMUNS - CANTINE ECOLE



ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 030-213002322-20251015-D_35_2025-DE

Evaluation des risques de l'unité de travail		Mise à jour	Date construction renovation du bâtiment
Risques bâtementaires : Mairie, autres bâtiments administratifs			

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Electrique	Risque liés à l'électricité	4	4	16	~ Présence d'une trousse de secours	Non maîtrisé	~ Vérifications annuelles des installations et du matériel ~ Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification ~ Identification du local électrique ~ Formation "aux premiers secours"
	Incendie, explosion	Risque d'incendie, explosion	4	4	16	~ Installation et vérification de moyens d'extinction adaptés	Partiellement maîtrisé	~ Formation manipulation des extincteurs

Evaluation des risques de l'unité de travail		Mise à jour	Date construction renovation du bâtiment
Risques bâtimentaires : Mairie, autres bâtiments administratifs			

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
RISQUES BATIMENTAIRES	Chutes d'objets et effondrements	Chute d'objets	2	4	8	~ Zones de stockage en nombre suffisant et adaptées ~ Organisation des stockages	Partiellement maîtrisé	~ Améliorer le stockage au niveau du lavabo du rez de chaussée
	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain pied	2	3	6	~ Organisation du nettoyage régulier des sols ~ Entretien des sols (réparer des parties défectueuses..) ~ Pose d'un sol antidérapant ~ Déblayement et éclairage des zones de circulation	Partiellement maîtrisé	~ Identifier le passage bas de plafond
	Chute de hauteur	Chute de hauteur	3	3	9	~ Mise en place des protections anti-chutes (main courante, garde-corps...) ~ Déblayement et éclairage des escaliers	Maîtrisé	~ Nez-de-marche antidérapants sur les escaliers

Evaluation des risques de l'unité de travail		Mise à jour	Date construction renovation du bâtiment
Risques bâtimentaires : Mairie, autres bâtiments administratifs			

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Ambiances lumineuses	Risque lié à l'éclairage	1	4	4	~ Eclairage naturel suffisant ~ Aménagement des locaux (stores)	Maîtrisé	
	Ambiances thermiques	Lié à l'ambiance climatique	1	2	2	~ Présence de climatisation de réversibles ~ Organisation de l'entretien et de la maintenance des installations et des équipements par une entreprise extérieure	Maîtrisé	
	Biologiques	Biologique (salpêtre, légionelle,...)	4	4	16	~ Aérations dans les locaux	Peu maîtrisé	~ Intervention d'un professionnel pour résoudre le problème d'infiltration dans la douche
	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets	Amiante	4	4	16	~ Réalisation du diagnostic amiante	Maîtrisé	
	Co-activité	Lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	4	1	4		Non maîtrisé	~ Plan de prévention

Evaluation des risques de l'unité de travail		Mise à jour
Cuisine		bâtiment
		2019

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
RISQUES BATIMENTAIRES	Electrique	Risque liés à l'électricité	4	4	16	~ Présence d'une trousse de secours	Non maîtrisé	~ Vérifications annuelles des installations et du matériel ~ Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification ~ Identification du local électrique ~ Formation "aux premiers secours"
	Incendie, explosion	Risque d'incendie	4	4	16	~ Installation et vérification de moyens d'extinction adaptés	Partiellement maîtrisé	~ Formation manipulation des extincteurs
	Chutes d'objets et effondrements	Chute d'objets	2	4	8	~ Zones de stockage en nombre suffisant et adaptées ~ Organisation des stockages	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail		Mise à jour
Cuisine		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain pied	2	4	8	~ Utilisation de panneau de signalisation "sol glissant" lors du nettoyage des sols ~ Nettoyage en dehors des horaires de travail ~ Organisation du nettoyage régulier des sols	Maîtrisé	
	Biologiques	Hygiène	1	4	4	~ Vestiaires (sanitaires en nombre suffisant, chauffés) ~ Vestiaires carrelés ~ Entretien régulier des vestiaires	Partiellement maîtrisé	~ Création d'une douche
	Ambiances lumineuses	Risque lié à l'éclairage	1	4	4	~ Eclairage naturel suffisant ~ Aménagement des locaux (stores)	Maîtrisé	
	Ambiances thermiques	Lié à l'ambiance climatique	1	2	2	~ Présence de climatisation de réversibles ~ Organisation de l'entretien et de la maintenance des installations et des équipements par une entreprise extérieure	Maîtrisé	
	Co-activité	Lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	4	1	4		Non maîtrisé	~ Plan de prévention, plan de chargement/déchargement

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Administration Générale - Accueil - Encadrement	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE - TELETRAVAIL	Equipements de travail	Lié au travail sur écran	2	4	8	~ Mobilier adaptable à chacun et réglable permettant une posture adaptée : fauteuil, repose pieds, souris, support pour document... ~ Bureau spacieux : espace suffisant devant le clavier (au moins 10 cm) pour pouvoir reposer les avant-bras de temps à autre. ~ Utilisation de matériel ergonomique : souris verticale	Partiellement maîtrisé	~ Poste de travail perpendiculaire aux fenêtres.
	Ambiances lumineuses	Ambiances lumineuses	2	4	8	~ Eclairage naturel suffisant ~ Occultation des baies vitrées (store)	Maîtrisé	
	Ambiances thermiques	Ambiances thermiques	1	4	4	~ Chauffage assurant une bonne répartition de la chaleur ~ Orientation des climatisations réversibles hors du champ des agents ~ Entretien des systèmes de ventilation par une entreprise extérieure	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Administration Générale - Accueil - Encadrement	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail (TMS)	2	4	8	~ Mobilier adaptable à chacun et réglable permettant une posture adaptée : fauteuil, bureau, repose pieds, souris, ...	Maîtrisé	
ACCUEIL RENSEIGNEMENT PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE	Agression	Lié à la présence de public	4	4	16	~ Présence d'une trousse de secours	Peu maîtrisé	~ Moyen d'alerte à disposition (bouton d'appel d'urgence, numéro d'appel rapide, ..) ~ Formation "gestion du public sensible"
	Ambiances thermiques	Ambiances thermiques	1	4	4	~ SAS d'accueil évitant les courants d'air	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Administration Générale - Accueil - Encadrement	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Biologiques	Risques infectieux	3	4	12	~ Masque à disposition ~ Séparation physique : plexiglass ~ Consignes affichées ~ Horaire aménagé ~ Gel hydroalcoolique à disposition	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Administration Générale - Accueil - Encadrement	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
ARCHIVAGE - CLASSEMENT	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	2	2	4	~ Moyen de manutention à disposition (chariot, diable...) ~ Zones de stockage en nombre suffisant et adaptées	Partiellement maîtrisé	~ Eviter de stocker en hauteur
	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain pied	2	4	8	~ Déblayement et éclairage des zones de circulation	Maîtrisé	
	Chute de hauteur	Chute de hauteur	2	2	4	~ Marche-pied conforme	Partiellement maîtrisé	~ Réduction des hauteurs de stockage
	Chutes d'objets et effondrements	Chute d'objets	2	2	4	~ Zones de stockage en nombre suffisant et adaptées	Maîtrisé	~ Eviter de stocker en hauteur

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Agent d'entretien	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain pied	2	4	8	~ EPI : Chaussures anti-dérapantes ~ Balisage des zones lavées	Maîtrisé	
	Chute de hauteur	Chute de hauteur	3	3	9	~ Utilisation d'un marche-pied adapté ~ EPI : Chaussures anti-dérapantes	Maîtrisé	
	Chutes d'objets et effondrements	Chute d'objets	2	3	6	~ Zones de stockage en nombre suffisant et adaptées ~ Organisation des stockages	Maîtrisé	
	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	3	4	12	~ Utilisation d'un chariot si possible ~ Utilisation d'un vide seau ~ Technique de pré-imprégnation	Maîtrisé	~ Formation PRAPE

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Agent d'entretien	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
NETTOYAGE DU BATIMENT	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail (TMS)	3	4	12	~ Utilisation d'un chariot si possible ~ Utilisation d'un vide seau ~ Technique de pré-imprégnation	Maîtrisé	
	Biologiques	Risques infectieux	3	4	12	~ Protocole de nettoyage spécifique ~ EPI : masque, gants jetables, blouse à usage unique ~ Gel hydro alcoolique à disposition ~ Intervention d'une entreprise de nettoyage en cas de contamination	Maîtrisé	
	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets	Chimique	3	4	12	~ EPI : Gants adaptés à l'activité, blouse ~ Mise à disposition et connaissance des FDS et FT ~ Remplacement des produits chimiques nocifs ~ Sensibilisation du personnel	Partiellement maîtrisé	~ Stockage des produits adaptés (ventilé, bac de rétention, identifié, fermé à clef)
	Agression	Lié à la présence de public	4	4	16	~ Moyen d'alerte à disposition (téléphon portable) ~ Travail non isolé	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Agent d'entretien	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
UTILISATION DE MACHINE (ASPIRATEUR, MONOBROSSE...)	Bruit	Bruit	2	3	6	~ Lors de l'achat d'un nouveau matériel, prise en compte les critères de sécurité au travail (réduction du niveau de bruit, des vibrations, des efforts à exercer...). ~ utilisation sur des temps court	Maîtrisé	
	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail (TMS)	3	4	12	~ Privilégier du matériel "ergonomique"	Maîtrisé	
	Biologiques	Risques infectieux	3	4	12	~ Utilisation d'aspirateur avec filtres HEPA	Partiellement maîtrisé	Remplacement des filtres
LAVAGE DU LINGE	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets	Chimique	3	2	6	~ EPI : Gants adaptés à l'activité, blouse ~ Mise à disposition et connaissance des FDS et FT ~ Remplacement des produits chimiques nocifs ~ Sensibilisation du personnel	Partiellement maîtrisé	~ Stockage des produits adaptés (ventilé, bac de rétention, identifié, fermé à clef)
	Bruit	Bruit	2	2	4	~ Choix du matériel peu bruyant	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Agent d'entretien	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Manutention manuelle	Manutention manuelle	2	2	4	~ Acquisition de matériel semi-professionnel	Partiellement maîtrisé	~ Formation PRAPE

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
ATSEM	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
ACCUEIL DES ENFANTS ET PARENTS	Agression	Lié à la présence de public	4	2	8	~ Moyen d'alerte ~ Travail non isolé ~ Présence d'une trousse de secours	Partiellement maîtrisé	~ Formation "aux premiers secours"
	Biologiques	Risques infectieux	3	4	12	~ Mise en place du protocole sanitaire ~ Masque à disposition ~ Gel hydro-alcoolique à disposition ~ Protocole de nettoyage	Maîtrisé	
	Bruit	Bruit	3	4	12	~ Bâtiment insonorisé ~ Effectif réduit	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
ATSEM	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
SURVEILLANCE ET ACTIVITES AVEC LES ENFANTS	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail	3	4	12	~ Mettre à disposition un bureau dont la hauteur est adaptée à la taille de l'agent pour la préparation des activités ~ Centraliser l'ouverture/la fermeture des volets. ~ Dortoir attribué	Partiellement maîtrisé	~ Achat d'un fauteuil pour la préparation des activités et surveillance de la sieste
	Bruit	Bruit	3	4	12	~ Bâtiment insonorisé ~ Mesure de bruit réalisée ~ Travail en petit groupe ~ Prévoir des pauses régulières	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
ATSEM	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Manutention manuelle	Manutention manuelle	3	4	12	~ Lits enfants légers et faciles à ranger pour les plus grands ~ Bacs de rangement sur roulettes ~ Poids du mobilier léger ~ Remplacement des jeux trop lourds : tricycle, vélo ~ Achat de bac de rangement plus léger	Maîtrisé	~ Formation PRAPE
CHANGE- SOINS DES ENFANTS	Biologiques	Biologique Infectieux	3	4	12	~ Désinfection régulière ~ Lavage régulier des mains ~ Vaccination à jour ~ Aération régulière des locaux ~ Vidage des poubelles réguliers	Maîtrisé	
	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail	3	4	12		Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
ATSEM	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
REPAS DES ENFANTS	Bruit	Bruit	3	4	12	~ Insonoriser le batiment: panneaux insonorisants ~ Sol antibruit ~ Effectif réduit	Partiellement maîtrisé	~ Remplacement de la vaisselle

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour	Redacteur(s)
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
RÉCEPTION DES MARCHANDISES	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	2	4	8	~ Le livreur range directement les cartons	Maîtrisé	
PRÉPARATION	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain-pied	2	4	8	~ Pose de sol anti-dérapant ~ Sol lavé régulièrement ~ Centrale de nettoyage ~ Protocole de nettoyage ~ Système d'évacuation des eaux	Maîtrisé	
	Chutes d'objets et effondrements	Chute d'objets	2	3	6	~ EPI : Chaussures anti-dérapantes ~ Rangements adaptés	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
DES REPAS	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	2	4	8	~ Moyen de manutention (chariot) ~ Formation PRAPE ~ Favoriser les petits contenants, remplacement de certains gastros ~ Espace de circulation entre les tables suffisant	Maîtrisé	
	Equipements de travail	Coupure, brûlure, projection	3	4	12	~ Rangement identifié ~ Remplacement de la trancheuse à pain ~ Présence d'une trousse de secours ~ EPI : Vêtements à manches longues, gants adaptés à l'activité, lunettes de protection	Maîtrisé	~ Formation "aux premiers secours"
	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	2	4	8	~ Moyen de manutention (chariot) ~ Formation PRAPE ~ Favoriser les petits contenants, remplacement de certains gastros ~ Espace de circulation entre les tables suffisant	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour	Redacteur(s)
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
SERVICE EN SALLE	Biologiques	Risques infectieux	3	4	12	~ EPI : masque, gants jetables, blouse à usage unique ~ Gel hydro alcoolique à disposition ~ Double service ou distanciation des enfants ~ Service à table	Maîtrisé	
	Bruit	Bruit	3	4	12	~ EPI : Bouchon d'oreilles moulés ~ Insonorisation du bâtiment: panneaux insonorisants	Partiellement maîtrisé	~ Remplacement de la vaisselle en intégrant ce facteur lors de l'achat
	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain-pied	2	4	8	~ EPI : Chaussures anti-dérapantes ~ Sol anti-dérapant ~ Sol lavé régulièrement ~ Centrale de nettoyage ~ Protocole de nettoyage	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1	

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
PLONGE - NETTOYAGE	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail (TMS)	3	4	12	~ Hauteur et profondeur des bacs adaptés ~ Plonge à hauteur d'homme	Maîtrisé	
	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	2	4	8	~ Remplissage modéré des poubelles ~ Containers ~ Chemin d'accès praticable	Maîtrisé	
	Bruit	Bruit	3	4	12	~ Choix du matériel	Maîtrisé	
	Equipements de travail	Coupure	3	4	12	~ Bac de rangement spécifique pour les objets coupant	Maîtrisé	
	Ambiances thermiques	Ambiances thermiques	1	4	4	~ VMC, Extraction des vapeurs	Maîtrisé	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour	Redacteur(s)
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets	Chimique	3	4	12	~ EPI : Gants adaptés à l'activité, blouse ~ Mise à disposition et connaissance des FDS et FT ~ Remplacement des produits chimiques nocifs ~ Sensibilisation du personnel	Partiellement maîtrisé	~ Stockage des produits adaptés (ventilé, bac de rétention, identifié, fermé à clef)
	Equipements de travail	Coupure, projection	4	3	12	~ Maintenir les protecteurs de sécurité en place ~ Moyen d'alerte ~ Privilégier l'achat de machines et outils marqués CE ~ Trousse de secours	Maîtrisé	~ EPI : chaussures de sécurité, pantalon

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour	Redacteur(s)
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
PETITS TRAVAUX ESPACES VERTS ELECTRIQUE	Routiers	Routier (écrasement)	4	4	16	~ EPI : gilet fluorescent ~ Trousse de secours à jour ~ Piquet de chantier ~ Balisage de la zone de travail ~ Panneaux de signalisation	Maîtrisé	
	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail (TMS)	3	3	9	~ Favoriser la polyvalence pour alterner les activités. ~ Achat d'un coupe branche et d'un sécateur	Peu maîtrisé	~ Formation PRAPE ~ Achat d'une tondeuse
	Bruit	Bruit	2	3	6	~ Choix du matériel ~ Alterner les tâches	Partiellement maîtrisé	~ EPI : Casque anti-bruit

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	Mise à jour	Redacteur(s)
Agent polyvalent : Cantine, petits travaux	1		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
	Chute de hauteur	Chute de hauteur	4	3	12	~ EPI : Chaussures anti-dérapantes ~ Achat d'un escabeau ~ Intervention par une entreprise extérieure compétente	Maîtrisé	
	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt	Chute de plain-pied	2	3	6	~ EPI : Chaussures anti-dérapantes	Maîtrisé	
	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	3	4	12	~ EPI : gants	Partiellement maîtrisé	~ Formation PRAPE
	Electrique	Electrique	4	4	16		Peu maîtrisé	~ Habilitation électrique ~ Cadenas de consignment



PLAN D'ACTIONS

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 030-213002322-20251015-D_35_2025-DE

PLAN D'ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	MAITRISE	RISQUE BRUT	ACTIONS A MENER	COUTS	RESPONSABLE DES ACTIONS	DELAIS	ETAT
Agent polyvalent : Cantinère, petits travaux	Manutention manuelle	Lié à la manutention manuelle	Maîtrisé	12	~ Formation PRAPE		secrétaire de mairie	2026	
Tous les agents	Equipements de travail	Coupure, brûlure, projection	Maîtrisé	12	~ Formation "aux premiers secours"		secrétaire de mairie	2025	
Agent Polyvalent	Equipements de travail	Coupure, projection	Maîtrisé	12	~ EPI : chaussures de sécurité, pantalon		secrétaire de mairie	2026	
Tous les batiments	Electrique	Risque liés à l'électricité	Non maîtrisé	16	~ Vérifications annuelles des installations et du matériel ~ Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification ~ Identification du local électrique		Elus	2025	
Tous les batiments	Co-activité	Lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	Non maîtrisé	4	~ Plan de prévention		Elus	2026	
Tous les agents	Incendie, explosion	Risque d'incendie, explosion	Partiellement maîtrisé	16	~ Formation manipulation des extincteurs		secrétaire de mairie	2026	
Tous les batiments	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets	Chimique	Partiellement maîtrisé	12	~ Stockage des produits adaptés (ventilé, bac de rétention, identifié, fermé à clef)		Agent entretien	2026	

PLAN D'ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	MAITRISE	RISQUE BRUT	ACTIONS A MENER	COUTS	RESPONSABLE DES ACTIONS	DELAIS	ETAT
Agent entretien	Biologiques	Risques infectieux	Partielleme nt maîtrisé	12	~ Remplacement des filtres		Agent entretien	2025	
ATSEM	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail	Partielleme nt maîtrisé	12	~ Achat d'un fauteuil pour la préparation des activités et surveillance de la sieste		secrétaire de mairie	2025	
Agent polyvalent : Cantinère, petits travaux	Bruit	Bruit	Partielleme nt maîtrisé	12	~ Remplacement de la vaisselle en intégrant ce facteur lors de l'achat		Agent polyvalent	2025	
Mairie, autres bâtiments administratifs	Chutes d'objets et effondrements	Chute d'objets	Partielleme nt maîtrisé	8	~ Améliorer le stockage au niveau du lavabo du rez de chaussée		secrétaire de mairie	2026	
Administration Générale - Accueil Encadrement	Equipements de travail	Lié au travail sur écran	Partielleme nt maîtrisé	8	~ Poste de travail perpendiculaire aux fenêtres.		secrétaire de mairie	2026	
Mairie, autres bâtiments administratifs	Chute de plain- pied, trébuchement, heurt	Chute de plain pied	Partielleme nt maîtrisé	6	~ Identifier le passage bas de plafond		secrétaire de mairie	2025	
Agent polyvalent : Cantinère, petits travaux	Bruit	Bruit	Partielleme nt maîtrisé	6	~ EPI : Casque anti-bruit		Agent polyvalent	2025	

PLAN D'ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	MAITRISE	RISQUE BRUT	ACTIONS A MENER	COUTS	RESPONSABLE DES ACTIONS	DELAIS	ETAT
Cuisine	Biologiques	Hygiène	Partielleme nt maîtrisé	4	~ Création d'une douche		Elus	2026	
Administration Générale - Accueil Encadrement	Agression	Lié à la présence de public	Peu maîtrisé	16	~ Moyen d'alerte à disposition (bouton d'appel d'urgence, numéro d'appel rapide, ..) ~ Formation "gestion du public sensible"		secrétaire de mairie	2025	
	Electrique	Electrique	Peu maîtrisé	16	~ Habilitation électrique ~ Cadenas de consignation		Agent polyvalent	2025	
Agent Service technique	Gestes répétitifs et postures de travail	Lié aux postures de travail (TMS)	Peu maîtrisé	9	~ Achat d'une tondeuse		Agent polyvalent	2025	

Evaluation des risques de l'unité de travail	Nombre d'agents	MAJ
Pôle ou Service		
Administration Générale - Accueil - Encadrement		

TACHES	RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	EVALUATION			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
			G	F	R			
					0			
					0			
					0			
					0			
					0			
					0			
					0			
					0			
					0			
			1	3	3			
			20	2	40			
					0			
					0			
					0			
					0			
			2 ou 3	4	4			

Nomination des risques	
1	Chute de plain-pied, trébuchement, heurt
2	Chute de hauteur
3	Routiers
4	Manutention manuelle
5	Gestes répétitifs et postures de travail
6	Equipements de travail
7	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets
8	Biologiques
9	Chutes d'objets et effondrements
10	Bruit
11	Ambiances thermiques
12	Incendie, explosion
13	Electrique
14	Ambiances lumineuses
15	Rayonnements
16	Co-activité
17	Travail isolé
18	Vibrations
19	Noyades
20	Agression
21	RPS - Intensité et complexité du travail
22	RPS - Horaires de travail difficiles
23	RPS - Exigences émotionnelles
24	RPS - Faible autonomie au travail
25	RPS - Rapports sociaux au travail dégradés
26	RPS - Conflits de valeurs
27	RPS - Insécurité de l'emploi et du travail

	Maitrise du risque
1	Suffisante
2	Insuffisante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION N° 36-2025

CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2025
DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Séance du mercredi 15 octobre 2025 à 18 h 30

Date de la convocation : Vendredi 10 octobre 2025
Date d'affichage: Vendredi 10 octobre 2025

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 9 (Quorum : 5)
Présents : 9
Votants : 9

L'An deux mil vingt-cinq et le quinze octobre, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL

Procurations : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FERRARI

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF ANNEXE MULTIPLE RURAL N° 1

Vu la délibération n° 19-2025 du 10 avril 2025 approuvant le vote du budget primitif annexe Multiple rural pour l'exercice 2025,

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de prévoir une décision modificative pour ouvrir des crédits supplémentaires en section de fonctionnement afin de régler les frais de procédure d'expulsion judiciaire du locataire du restaurant. Les crédits nécessaires n'ayant pas été inscrits au budget primitif, il est nécessaire de prévoir une décision modificative ouvrant ces crédits supplémentaires en dépenses et également en recettes pour le remboursement des honoraires par l'assurance.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix, la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	011	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00 €
Recette	Fonctionnement	75	75888	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Nathalie LACOUSSE

Le maire informe que la présente délibération peut, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou sur www.telerecours.fr.

36-2025 Décision modificative 1 budget multiple.doc

Page 1 sur 1

